RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le 20/06/2024

ID: 069-216902700-20240620-2024_041D-AU

MAIRIE DE CHAPONNAY 69970 CHAPONNAY (RHÔNE)

Tél. 04.78.96.00.10

DECISION DU MAIRE

OBJET: MISSION ACCOMPAGNEMENT DPO EXTERNALISE

Le Maire,

Vu la délibération n°2020-23 du 28 mai 2020, confiant au Maire, Raymond DURAND, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT, 4ème point,-

Vu l'article R.2123-1 du code de la commande publique,

Considérant la nécessité d'être accompagné sur une mission de DPO externalisé,

Considérant la proposition établie par la Société ORDISYS Informatique (69740 GENAS) pour un montant de 220,00 € HT / mois, soit un montant annuel estimé à 2 640,00 € HT, soit 3 168,00 € TTC,

DECIDE

- Article 1 : La signature d'un bon de commande avec la Société ORDISYS Informatique (69740 GENAS) pour un montant de 220,00 € HT / mois, soit un montant annuel estimé à 2 640,00 € HT, soit 3 168,00 € TTC, en vue de l'accompagnement d'un DPO externalisé.
- Article 2 : Le responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera : transmise en préfecture du Rhône, à Monsieur le comptable public, publiée sur le site internet de la collectivité et notifiée à l'entreprise.

CHAPONNAY, le 20-06-2024, Le Maire, Raymond DURAND

Certifié exécutoire En Préfecture, le 20/06/2024 Et de la publication, le 20/06/2024